

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Direction	No SD SD-2024-4487
OBJET	Recommander au conseil une modification au PTI 2024-2025-2026 du Service des immeubles, parcs et espaces publics	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle 21-Sainte-Rose Date CM souhaitée : 2024-09-10		
Demande d'achat : Non CT requis : Non Année du budget : 2024-2025-2026 Provenance du financement : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La rénovation et la restauration de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre sont des travaux à effectuer sur un bâtiment patrimonial et doivent répondre de ce fait à plusieurs normes spécifiques. Le terrain est par ailleurs situé au bord de la rivière des Mille-Îles, sur un site archéologique d'intérêt.</p> <p>Un investissement de 2 839 800 \$ est soumis à l'approbation du conseil municipal parallèlement au présent sommaire pour l'adjudication de ces travaux (SD-2024-3379) de même qu'un mandat pour services en archéologie au montant, taxes nettes incluses, de 320 000 \$ (SD-2024-4344).</p> <p>Considérant les dépenses et les engagements à ce jour de même que les montants à engager pour les travaux, les services professionnels de surveillance qui y sont associés le mandat en archéologie ainsi que pour diverses dépenses prévues au projet (sécurité, cablage, etc.), le budget de 2 700 000 \$ inscrit au PTI 2024-2025-2026 doit être révisé.</p> <p>Projet 54-00096 Restauration de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre Budget prévu : 2 700 000 \$ Budget requis : 3 390 000 \$ Augmentation demandée pour le projet : 690 000 \$</p> <p>Il est à noter qu'une partie des dépenses (pour un maximum d'environ 600 000 \$) sera financé par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1b.</p> <p>Par ailleurs, cette augmentation ne vient pas rehausser l'enveloppe globale allouée pour le Programme triennal d'immobilisations du Service des Immeubles, parcs et espaces publics considérant une diminution équivalente appliquée au projet de Réaménagement des espaces au 1333 Chomedey en fonction de la réponse du marché envers ce projet.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>En considérant les dépenses à venir, une augmentation du PTI pour le projet « Restauration de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre » est requise afin que celui-ci passe de 2 700 000 \$ à 3 390 000 \$ dont 600 000 \$ en 2024. Financement prévu : règlement d'emprunt L-13105 En contrepartie, une diminution du PTI est proposée pour le projet « Réaménagement des espaces au 1333 Chomedey » afin que le montant prévu au PTI passe de 6 220 000 \$ à 5 530 000 \$ dont 1 232 000 \$ en 2024.</p>		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Direction	No SD SD-2024-4487
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au Conseil d'approuver les modifications au programme triennal d'investissements dans les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- une diminution du PTI pour le projet « Réaménagement des espaces au 1333 Chomedey » afin que celui-ci passe de 6 220 000 \$ à 5 530 000 \$ dont 1 232 000 \$ en 2024.- une augmentation du PTI pour le projet « Résidence de création Marcel-Saint-Pierre » afin que celui-ci passe de 2 700 000 \$ à 3 390 000 \$ dont 600 000 \$ en 2024;		